



Municipalité de Saint-Gilles

Offre d'emploi

AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE

Journalier(ière) aux loisirs – Poste saisonnier à temps partiel - Centre récréatif de Saint-Gilles

La municipalité est à la recherche d'un(e) **journalier(ère)** fiable, autonome et polyvalent(e) afin d'assurer l'entretien général du centre récréatif, des patinoires et des différentes installations de loisirs.

La personne retenue effectuera divers travaux manuels d'entretien et veillera à la propreté et au bon fonctionnement des lieux, conduira la surfaceuse et participera à la préparation des installations lors des activités et des événements. Elle assurera également une présence auprès des usagers afin d'offrir un environnement propre, sécuritaire et accueillant.

Résumé des fonctions

Sous la supervision immédiate du **superviseur(e) de l'aréna et des infrastructures récréatives**, et sous l'autorité du **directeur des loisirs**, la personne sélectionnée effectuera divers travaux municipaux liés principalement aux infrastructures de loisirs.

Qualifications requises

- Permis de conduire classe 5 obligatoire;
- Détenir un diplôme d'études secondaires est un atout;

Toute combinaison de formation ou d'expérience jugée pertinente sera considérée.

Qualités, aptitudes et exigences

- Bonne capacité physique;
- Aptitude à travailler seul(e) ou en équipe;
- Démontrer un engagement et une implication dans le milieu pour une priorisation du service à la clientèle;
- Fiabilité, ponctualité et attitude professionnelle.

Pour postuler

Les candidatures seront reçues au bureau municipal, à l'attention de Cindy Morin, coordonnatrice aux ressources humaines, jusqu'au 30 août 2026.

Par courriel : cmorin@stgilles.net

Seules les candidatures retenues seront contactées.

Pour information : 418 888-3863

Tâches et responsabilités

- Effectuer divers travaux manuels d'entretien des équipements et infrastructures;
- Effectuer l'entretien des patinoires (intérieure et extérieure) et des aires de loisirs;
- Voir au bon fonctionnement de la programmation et assurer une surveillance et une présence durant les heures d'occupation (activités, événements, etc.);
- Entretien des lieux et veiller à la propreté de ceux-ci;
- Service aux clients et visiteurs du centre Récréatif;
- Conduire la surfaceuse et s'assurer de la bonne condition de la patinoire (Formation offerte sur place);
- Collaborer à l'installation, au déplacement et au rangement des équipements nécessaires aux activités et événements organisés par le Service des loisirs;
- Effectuer toute autre tâche connexe compatible avec les fonctions, à la demande du ou de la superviseur(e) de l'aréna et des infrastructures récréatives ou du directeur des loisirs.

Conditions d'emploi

Il s'agit d'un **poste saisonnier à temps partiel**, offrant un horaire variable de **15 à 25 heures par semaine, de soir et fin de semaine**, selon les besoins opérationnels du Service des loisirs et du Centre récréatif.

Durée de l'emploi : du 7 septembre 2026 au 11 avril 2027.

La Municipalité de Saint-Gilles offre un milieu de travail stimulant ainsi qu'une gamme d'avantages sociaux.

Les conditions de travail sont régies par la convention collective actuellement en vigueur. La rémunération est établie selon l'échelle salariale de la Municipalité de Saint-Gilles. Le **salaire d'entrée pour ce poste (classe 2-A)** est fixé à **24,75 \$/heure**.

Le poste est ouvert autant pour les hommes que pour les femmes. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.